

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	Chaise	Nom carte :	06252_ZECBoulle2_chaiseV1
Superficie :	335 ha	TFS :	ZEC Boullé
UA :	062-52	VHR :	
MRC :	Matawinie	Autochtone :	Manawan
Municipalité :	T.N.O.	Autres :	

Préoccupations

Source	Nature	Mesures d'harmonisation proposées	Recommandations à la Table GIRT 062
1. ZEC Boullé	Aucun	⇒ Aucun	⇒ Aucun
2. Manawan	Habitat de l'orignal	⇒ Secteur retenu dans le cadre du projet FFQ-Manawan sur l'aménagement des ravages d'originaux	⇒ Secteur retenu dans le cadre du projet FFQ-Manawan sur l'aménagement des ravages d'originaux

Mesures d'harmonisation générales

- Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières 30 jours avant le début des travaux (commerciaux et non-commerciaux) au gestionnaire du territoire faunique structuré concerné.
 - Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués, ainsi qu'à la Table VHR.
- Maintenir ou améliorer l'état initial des infrastructures tout au long de la période de réalisation des travaux (commerciaux et non-commerciaux) et à la fin des travaux.

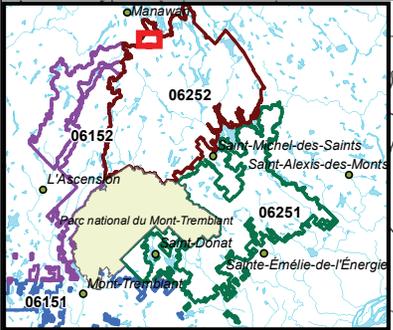
État initial : si une infrastructure n'est pas adéquate au début des travaux, elle devra être remise dans un état adéquat à la fin des travaux. L'objectif de cette mesure est d'éviter la détérioration d'un chemin par le transport forestier.

- Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'orignal (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

Adoption

Lors de la rencontre du 27 mai 2015 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

2015-2016
06252_ZECBoulle2_chaiseV1
secteur Chaise version1



Détermination des traitements selon analyse forestière **UNIQUEMENT**

PAFI 2015 Lanaudière
 SIP_INFRA, chemin_cons_am_R01360

ChaisePC

Traitement

- CPRS
- potentiel CPPTM
- CPI
- POSSIBLEMENT ATTENDRE

Sentiers motoneige FCMQ 2014

Catégories

- Sentiers TransQuébec
- Sentiers locaux
- Sentiers locaux non-subservionnés
- Sentiers régionaux
- Territoires fauniques structurés
- EFE_Public_et_autreslois
- Ilots vieillissement
- Ilots vieillissement

Mode de gestion

Modes de gestion

- 00 Forêt d'expérimentation
- 15 Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)
- 50 Réserve écologique
- 53 Réserve aquatique
- 54 Réserve de biodiversité
- 55 Refuge biologique
- 56 Réserve écologique et Refuge biologique
- 57 Écosystème forestier exceptionnel désigné et Refuge biologique
- 58 Forêt d'expérimentation et Refuge biologique
- 59 Refuge biologique aire protégée
- 80 Érablière exceptionnel

Usage forestier Ponctuel

Code d'impact sur la possibilité forestière

- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Aucun impact sur la possibilité forestière

Usage forestier Linéaire

Code d'impact sur la possibilité forestière

- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Aucun impact sur la possibilité forestière

ZAMI_RNI

Code d'impact sur la possibilité forestière de la ZAMI

- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres lisières boisées
- 06 - Corridor routier
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Contraintes particulières
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août, aucune installation permanente
- 18 - Aucune récolte permise entre le 1er avril et le 31 juillet, aucune utilisation de phytocides

